

---

## **COMITÉ CONSULTATIF DE LA FRANCOPHONIE VILLE DE DIEPPE**

---

### **Mandat :**

Favoriser un dialogue au sujet du visage francophone et de la construction identitaire à Dieppe tout en valorisant la diversité

### **Responsabilités :**

1. Offrir des suggestions au conseil municipal relativement aux mesures incitatives aptes à promouvoir un visage français de Dieppe et la livraison de services en langue française sur son territoire;
2. Offrir des suggestions au conseil municipal relativement aux mesures susceptibles de promouvoir la qualité de vie en français à Dieppe;
3. Créer des partenariats, entretenir et maintenir de bonnes relations avec autres organismes favorisant l'atteinte du mandat du comité;
4. Avoir des échanges avec d'autres comités consultatifs de la municipalité, s'il y a lieu;
5. Étudier et analyser des dossiers à la demande du conseil municipal.

### **Composition du comité :**

Le comité sera composé de 10 membres :

- 1 membre représentant le conseil municipal;
- 1 membre représentant les commerces de la Ville;
- 1 membre représentant une institution scolaire
- 1 membre représentant une institution post-secondaire;
- 4 membres représentant la communauté y inclus 1 représentant de la jeunesse
- 1 membre représentant la Place Champlain
- 1 membre représentant le personnel de la ville (ex-officio);

Établi le 14 décembre 2009

Modifié le 27 mai 2013